Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260903-202609106-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-10-106

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 28 août 2026		Présents :	16
Date d'affichage : 28 août 2026		Pouvoirs :	1
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	17

L'an deux mille vingt-six, **le trois septembre,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (16) : Jean-Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Marie-Paule GILLOUARD, Philippe GOUGEON, Claudie BENARD, Stéphanie COUVERT, Steven SANDRAS, Ludovic GIEUX, Fabienne GUILLOIS, Nicolas BOULÉ, Vanessa LEGEAY, Aurélie LEDUBY, Yohann CHANTREL, Flore OLIVIER, Maxime RONDIN.

Étaient excusés (3) dont (1) pouvoir : :
Michèle PAQUET a donné pouvoir à Christine FÉRARD
Arnaud VOISINNE
Maxime BELLAY

Secrétaire de séance : Claudie BENARD a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ATELIER MUNICIPAL POUR LES SAPEURS-POMPIERS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'amélioration de la couverture opérationnelle des secours sur le territoire communal, la Commune et le SDIS 35 ont mis en place en 2016 un poste avancé rattaché au centre d'incendie et de secours de Saint-M'Hervé.

Il est basé dans un des bâtiments des ateliers techniques pour une superficie d'environ 170 m² à usage technico-administratif ;

Cette implantation a permis une amélioration significative des délais de distribution des secours sur le secteur.

Le poste avancé est aujourd'hui composé de 10 sapeurs-pompiers volontaires et réalise entre 80 et 90 interventions par an. Depuis 2026, les personnels peuvent également participer aux formations liées aux opérations incendie et aux opérations diverses afin de compléter les effectifs opérationnels du CIS de Saint-M'Hervé. L'affectation d'un véhicule tout usage (VTU) en juillet 2026 accompagne cette montée en puissance opérationnelle.

Dans ce contexte, les parties ont souhaité actualiser les modalités de mise à disposition des locaux occupés par le SDIS 35 et d'augmenter la surface mise à disposition en proposant une partie d'un bâtiment partagé avec les services techniques municipaux comprenant une surface dédiée d'environ 50 m² destinée au remisage d'un véhicule opérationnel.

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260903-202609106-DE

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition des locaux des ateliers communaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec le SDIS35.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

